



École intégrée Chanoine-Ferland / Saint-Just

5^e réunion régulière du Conseil d'Établissement
le lundi 26 mai 2025 à 18 h 30 par le biais d'une visioconférence
sur Teams ou en présence à l'école Chanoine-Ferland

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 14 avril 2025, tenue par visioconférence sur Teams et en présence à l'école de St-Just
4. Suivi au procès-verbal
Retour sur la demande d'utilisation du gymnase par la maison des jeunes en dehors du calendrier scolaire
5. Correspondance : Encre toi et moi
6. Activités sportives, culturelles et éducatives :
 - 6.1. Retour sur le festival Scholastic
 - 6.2. Sortie de fin d'année au centre DiXtrAction le 17 juin 2025
 - 6.3. Sortie des finissants à l'Éco-Parc des Etchemins le 18 juin 2025
 - 6.4. Sortie septembre 2025
 - 6.4.1. Date proposée : __ septembre 2025
7. Direction Générale
 - 7.1. Acte d'établissement (information à valider)
 - 7.2. Consultation Composition du Conseil d'établissement
 - 7.3. Rapport annuel à compléter

8. Service de l'enseignement
 - 8.1. Normes et modalités
 - 8.1.1. Proposition du document remis aux parents en septembre
 - 8.2. Projet éducatif 2023-2027
 - 8.3. Plan de lutte
 - 8.3.1. Mise à jour du plan de lutte
 - 8.3.2. Proposition du document explicatif remis aux parents
 - 8.3.3. Règles de conduite: code de vie (approbation)
 - 8.4. Politique de l'école
9. Frais exigés aux parents
 - 9.1. Liste des fournitures scolaires (approbation)
 - 9.2. Tableau comparatif
10. Services complémentaires (service de garde, Julie Boileau)
 - 10.1. Surveillance du midi Saint-Just
11. Ressources financières
 - 11.1. Suivi Budget 2024-2025
 - 11.2. Résolution transfert Fonds 2 vers Fonds 1
12. Rentrée 2025-2026
 - 12.1. Entrée progressive maternelle 4 ans (approbation)
 - 12.2. Entrée progressive maternelle 5 ans (approbation)
13. Assemblée générale septembre 2025 date à fixer

-Proposition :
 ___ septembre 2025 18h30 à
14. Varia :
 - 14.1. Saint-Just fête nationale - 24 juin terrain de l'école
 - 14.2. TDJ utilisation du gymnase de St-Just quand il pleut

15. Levée de l'assemblée

Marylin Bolduc, présidente

*Article 64 : toute décision du conseil d'Établissement
doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves*